



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION
EXERCICE FINANCIER 2023 (2^e exercice)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière triennal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, déposé le 20 octobre 2021, sera en vigueur pour son 2^e exercice au 1^{er} janvier 2023. Il est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux.

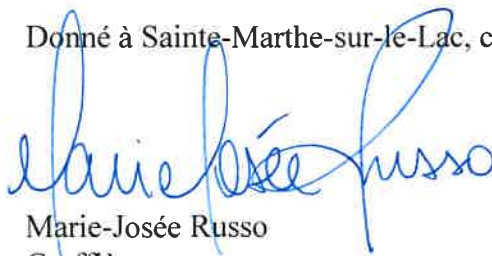
Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est donné que toute personne ayant un intérêt peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter.

Pour être recevable, cette demande doit être faite sur le formulaire prescrit à cet effet et être transmise, soit au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Service de la trésorerie
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

La demande doit également être accompagnée de la somme d'argent nécessaire déterminée par le règlement numéro 688 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à défaut de quoi, elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Vous pouvez obtenir, du bureau de la trésorière de la Ville, les informations nécessaires en ce qui concerne la somme d'argent à joindre à une demande de révision.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 4^e jour d'octobre 2022.



Marie-Josée Russo
Greffière